

Traitement filmogène anti-tartre et anti-corrosion

Application

Protection antitartre et anticorrosion ECS.

L'Aquasil est destiné à lutter contre l'entartrage et la corrosion des appareils de production d'eau chaude sanitaire et des réseaux de distribution bouclés à circulation continue en acier galvanisé, conformément au DTU 60.1 et ses additifs.

L'Aquasil est utilisé pour traiter les eaux de dureté carbonatée (TAC) comprise entre 10 et 45 °f.





CONDITIONNEMENT	Code article
Bag in box de 20 kg	P0007091
Conteneur de 1000 kg	P0007093

AVANTAGES

- Protection complète par un complexe unique
- Utilisation simplifiée grâce à sa formulation liquide
- Forte concentration en matières actives réduisant les coûts de traitement
- Conforme à la réglementation autorisant le traitement des eaux de consommation humaine
- Le procédé Aquasanit (mise en œuvre du produit Aquasil)
 a obtenu un avis technique ATEC formulé par le groupe spécialisé
 n°19 consultable sur le site internet www.cstb.fr
- BWT est titulaire de l'avis technique du procédé Aquasanit

MANIPULATION - STOCKAGE - SÉCURITÉ

L'Aquasil est un produit basique.

En cas de contact du produit pur avec la peau ou les yeux, rincer abondamment à l'eau et consulter un médecin.

Stocker à l'écart des sources de chaleur et des acides.

Pour tout renseignement sur les précautions d'emploi, les dangers liés au produit, les équipements de protection nécessaires à la manipulation et la toxicologie du produit, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité (FDS) disponible sur www.msds-sys.net

CARACTÉRISTIQUES

• Aspect : liquide incolore

• Packaging : BiB 20 kg, conteneur 1000 kg

• Densité à 20 °C : 1,14 +/- 0,02

• pH produit pur : > 12

MISE EN ŒUVRE

Dosage

L'Aquasil peut être injecté pur ou dilué dans l'eau adoucie, et doit être introduit à l'aide d'un groupe de dosage proportionnel à l'appoint.

Contrôle

Mesure des teneurs en phosphates et silice de l'eau traitée. Examen des manchettes témoins. Suivi des teneurs en fer total. Afin que la qualité de l'eau traitée soit conforme aux textes réglementaires en vigueur, nous vous recommandons de souscrire, auprès de notre service après-vente, un contrat pour la surveillance du traitement et la pratique des analyses d'eau nécessaires.

